

# .....LES RENCONTRES DE L'OZP.....

n° 90 – novembre 2011

## **Le rôle éducatif des délégués du préfet**

Compte rendu de la réunion publique du 23 novembre 2011

*Installés depuis septembre 2008 par une circulaire du Premier ministre, les délégués du préfet doivent consacrer leur temps aux actions en faveur des banlieues défavorisées dans 85 départements. Leur nombre a été fixé à 350.*

*A l'invitation de l'OZP, huit d'entre eux, issus des départements de la banlieue parisienne ont bien voulu témoigner et répondre à trois questions principales :*

*Qui sont-ils, d'où viennent-ils ?*

*Quelles sont leurs missions, leurs responsabilités, en particulier sur les questions éducatives ?*

*Quel bilan peuvent-ils faire après trois années de fonctionnement ?*

*Les délégués présents se sont exprimés de manière informelle, rebondissant aux questions des uns et des autres. Nous proposons ici un compte rendu qui regroupe par thème les différents points abordés.*

### **Qui sont les délégués du préfet ?**

Nous avons pu constater leur grande diversité. Aussi bien des hommes que des femmes, jeunes et moins jeunes.

Ces délégués sont sous statut de MAD, fonctionnaires « mis à disposition » par leur ministère d'origine ou contractuels (au niveau national, 10% sont contractuels).

Certains d'entre eux ont saisi l'opportunité de ces postes publiés de manière tout à fait officielle, d'autres ont été incités par leur administration d'origine car déjà impliqués dans des activités de même nature. Cependant, cela a été pour chacun d'entre eux un choix volontaire.

Ils parlent tous avec passion de leurs missions et de manière consensuelle se définissent comme des « facilitateurs ».

Ils répondent à des besoins dans le cadre de la « Dynamique Espoir banlieue » par exemple ou dans le cadre des Programmes de Réussite Educative (PRE). Ils renforcent la présence de l'Etat (impulsions du côté de la politique de la Ville) dans les banlieues (ce sont les villes qui agissent au sens propre, qui font des choix).

Ils sont en quelque sorte les héritiers des premiers coordonnateurs ZEP des années 90 articulant alors leurs missions dans le cadre de la politique de la Ville naissante.

### **Les missions**

Elles s'articulent autour de quelques mots-clés : facilitation, partage, articulation, cohérence, confiance. Le sous-préfet chargé de la politique de la Ville (le supérieur à qui ils rendent compte) leur donne une lettre de mission.

Ils doivent avoir une connaissance fine du territoire (ZUS par exemple). A leur arrivée, les visites de courtoisie auprès des décideurs leur permettent de se faire connaître et de s'imprégner de la réalité du territoire, de la personnalité de ses acteurs.

Il s'agit alors pour eux :

- de faire un diagnostic partagé par tous les acteurs ;
- d'identifier avec eux les priorités pour améliorer le fonctionnement des dispositifs afin d'éviter le « feuilletage » d'actions qui se superposent ;
- de mettre en cohérence les différentes actions ;
- de créer du lien entre les partenaires et de les mettre en confiance ;
- de mettre en adéquation le diagnostic et les actions engagées, ce qui implique une évaluation de ces actions et un suivi financier (par exemple, on peut s'interroger sur la pertinence de certains PRE « trop » centrés sur le social et pas assez sur la réussite éducative.) ;
- de mettre en place un travail partenarial ;
- de repérer le décrochage social, qui précède souvent le décrochage scolaire ;
- d'animer un PRE et débloquer des situations parfois figées.

Les délégués agissent dans différents domaines (sécurité, santé, emploi, etc.) et l'« éducatif » n'est qu'une partie de leurs missions.

### **Les actions dans le domaine éducatif**

Dans le domaine éducatif (sur la question globale du décrochage ou de l'exclusion par exemple), les délégués ne peuvent pas véritablement se prévaloir d'actions concrètes à proprement parler car ils agissent plutôt sur les processus, comme invisibles, en coulisse, dans l'entre-deux, débloquent ici telle situation, mettant là en relation les services ou ressources *ad hoc*. Même si, à la marge, ils ont pu agir de conserve avec les autres partenaires pour régler tel ou tel cas individuel (social, santé, logement...)

Sur la question de la réussite éducative et son corolaire, la réussite scolaire, et en concertation avec les autres acteurs (notamment l'EN), les actions menées sont essentiellement de l'ordre du repérage ou de la prévention sans qu'il soit possible de voir en quoi précisément leur rôle a été déterminant.

### **Sur le bilan**

Il apparaît que leur légitimité n'est pas statutaire, qu'elle se gagne sur le terrain, qu'elle a dû se construire en levant les ambiguïtés initiales qui associent, à tort, dans l'esprit des gens, leurs missions à celles de la préfectorale (comme le contrôle par exemple).

Cependant, même s'il y a quelques réticences chez certains partenaires, d'autres (les associations par exemple) voient un intérêt à se trouver en direct avec un interlocuteur qui représente l'Etat.

Des délégués ont fait remarquer à plusieurs reprises leur difficulté à travailler avec l'EN qui n'est pas très partageuse en terme de données ou qui ne fait pas assez apparaître ses difficultés.

Sur la question de la confiance, les délégués doivent en permanence faire attention aux autres partenaires, aux prérogatives des uns et des autres qu'il ne faut pas négliger, à leur travail dont il ne faut pas laisser penser qu'on fait le même qu'eux. Tous les partenaires n'ont pas forcément vu d'un bon œil l'arrivée des délégués du préfet.

## **Débat**

En fin de rencontre, les échanges ont porté sur la question de la « responsabilité » de l'orientation dans l'échec au lycée.

Pour les uns, on devait imputer à l'orientation par défaut (par l'échec) une grande responsabilité sur les décrochages nombreux en lycée professionnel notamment et ce dès le premier trimestre pour les élèves les plus fragiles.

Pour les autres, l'orientation n'était que la phase finale d'un long processus, d'une longue suite de difficultés parfois mises en évidence depuis l'école maternelle ou primaire sans que le système scolaire n'y ait remédié.

Sur la même question, un délégué a fait remarquer que c'était une erreur de croire que des solutions pour régler de tels problèmes existent dans ou hors l'école mais que c'est plutôt dans l'articulation entre le dedans et le dehors de l'école qu'il fallait chercher des pistes.

Pour conclure, les délégués ont indiqué, de manière plus personnelle, que leur travail était très intéressant mais que leur statut l'était moins... Certains renouvelleront, d'autres pas.

*Compte rendu rédigé par Francis Delarue*

Voir la rubrique « Délégués du préfet » sur le site de l'OZP :

<http://www.association-ozp.net/spip.php?rubrique266>